

DELIBERATION DU BUREAU DU PETR DU DOUBS CENTRAL

Membres en exercice : (au jour de la séance)	18
Membres présents :	11
Suffrages exprimés :	11
- Pour :	11
- Contre :	0
- Abstention :	0

Séance du 8 janvier 2024

Délibération n° : DB1-3-2024

OBJET :

Avis sur le projet de construction de parc photovoltaïque au sol sur la commune de Verne.

L'an deux mil vingt-quatre, le huit du mois de janvier à dix-huit heures trente, se sont réunis à l'Hôtel des Services de Baume-les-Dames, les membres du bureau du PETR du Doubs central, dûment convoqués le 29 décembre 2023.

Présent(s) : BEAUDREY Bruno, BRAND Christian, BRAND Yves, CUENOT Joseph, JACQUOT Alain, JANUEL Philippe, MARQUIS Martine, PIQUARD Charles, SCALABRINO Agnès, ULMANN Valérie et VIGREUX Thomas.

Formant la majorité des membres en exercice.

Procuration : -

Absent(s) excusé(s) : BOITEUX Denis, BOURIOT Claude, CARTIER Frédéric, GARNIER Georges, MARTHEY Arnaud, MAURICE Jean-Claude, et THIEBAUT Laure

Secrétaire de séance : PIQUARD Charles

Le Vice-Président expose les motifs.

Par courrier adressé par les services de l'Etat en date du 27 novembre 2023, le PETR est sollicité en tant que Personne Publique Associée porteuse de SCoT pour émettre un avis sur une demande de permis de construire pour un projet de construction de parc photovoltaïque au sol sur des structures fixes sur la commune de Verne. Si l'avis formulé par le PETR est défavorable ou s'il contient des prescriptions, celui-ci doit être motivé en droit et en fait pour pouvoir être légalement repris dans l'arrêté relatif au Permis de Construire.

Une présentation du dossier de demande de permis de construire est effectuée.

Vu les incertitudes concernant le décret définissant « les modalités de prise en compte des installations de production d'énergie photovoltaïque au sol dans le calcul de la consommation d'espaces » et la comptabilisation ou non des surfaces concernées par le projet dans le volume foncier qui sera défini par le SRADDET pour la période 2021-2031 puis dans la trajectoire ZAN.

Vu les incertitudes concernant le projet de décret « sur l'agrivoltaïsme et le photovoltaïque sur les terrains agricoles, naturels ou forestiers »,

Vu la compatibilité dans laquelle s'inscrit le projet avec les orientations du SCoT actuellement en vigueur.

Le Président soumet au vote.

Après en avoir délibéré, le bureau à l'unanimité, émet un avis réservé sur la demande de permis de construire pour le projet de construction de parc photovoltaïque au sol sur des structures fixes sur la commune de Verne, compte tenu des éléments présentés ci-avant.

Charles PIQUARD
Secrétaire de séance



Thomas VIGREUX
Président

